

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du

Collège Centennial

Juin 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège Centennial est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné. Il offre un programme préuniversitaire menant au diplôme d'études collégiales, soit *Sciences humaines*, qui se décline en deux profils. Une nouvelle version de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) a été adoptée par le Collège le 10 février 2014 et transmise à la Commission le 20 février 2014. La politique a déjà fait l'objet d'une évaluation en 1996 par la Commission, laquelle avait conclu qu'elle comprenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de l'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

La politique comprend neuf sections qui portent sur les finalités et les objectifs de la politique, sur les principes d'évaluation, sur les procédures, sur les critères d'évaluation et les sources de données, sur le partage des responsabilités, sur la structure du rapport d'évaluation, sur le processus de rédaction, sur le calendrier d'évaluation et sur les mécanismes de révision et d'autoévaluation de la politique.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Centennial lors de sa réunion tenue le 11 juin 2014. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

Finalités et objectifs

La politique présente clairement les principes et les objectifs qui guident le Collège Centennial dans l'évaluation de programme. Ceux-ci visent de manière explicite l'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte. De plus, le texte expose des principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation de programme.

Partage des responsabilités

Le partage des responsabilités énoncées dans la PIEP est clair et équilibré. La Direction des études est responsable du processus d'évaluation et de la cueillette des données nécessaires à l'évaluation. Elle est également responsable de la réalisation des actions qui découlent de l'évaluation de programme. La composition et le mandat du comité d'évaluation sont clairement établis. Ce comité, formé de professeurs et du directeur des études, est responsable de la démarche d'évaluation et de l'analyse des données. La version définitive du rapport d'évaluation est quant à elle approuvée par le comité d'évaluation et par la Commission des études avant d'être adoptée par le conseil d'administration.

Les modalités d'évaluation prévoient la participation des principaux intéressés par le programme, à savoir des professeurs, des étudiants, des professionnels et des diplômés. Les représentants des universités et les employeurs prennent part à l'élaboration du profil de sortie des étudiants en déterminant les compétences essentielles au programme, mais ils ne participent pas à l'évaluation de programme. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer de la participation du milieu universitaire, notamment afin d'obtenir sa perception

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

de la mise en œuvre du programme pour alimenter au besoin les données sur les critères évalués.

Système d'information sur les programmes

La PIEP du Collège ne décrit pas les modalités et les composantes du système d'information. Les données et leurs sources sont précisées pour chacun des critères d'évaluation. C'est la Direction des études qui est responsable de la collecte en continu de ces données et de leur analyse. Elles portent notamment sur les inscriptions, sur les cheminements scolaires, sur la réussite de même que sur la perception des étudiants, des professeurs et des employeurs. Toutefois, aucune donnée portant sur l'admission à l'université n'est récoltée. La Commission *suggère* donc au Collège Centennial de collecter des données sur l'admission à l'université afin de compléter son système d'information.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique s'applique au programme que le Collège Centennial dispense. L'évaluation de programme est faite de façon continue à raison de quatre ou cinq cours évalués par session. L'évaluation complète du programme est réalisée en deux ans. À la suite de chaque évaluation complète, un rapport d'évaluation couvrant les données recueillies pendant les quatre sessions précédentes est produit.

Processus d'évaluation d'un programme

La politique contient les critères qui permettent au Collège d'apprécier les différentes composantes du programme. Ces critères correspondent à ceux proposés par la Commission. La PIEP du Collège présente également la plupart des étapes d'évaluation d'un programme. Elle ne fait pas référence au devis, car le Collège réalise une évaluation continue de son programme, laquelle est encadrée par l'ensemble de la politique, qui fait office de devis. La plupart des éléments devant figurer au devis, notamment les critères retenus, les données à recueillir et un calendrier de réalisation, sont précisés dans la politique. Les modalités de réalisation de l'évaluation y sont également exposées. Le contenu type du rapport d'évaluation y est également décrit, mais en ce qui concerne le plan d'action, la PIEP fait plutôt référence aux actions prévues au rapport d'évaluation et aux recommandations formulées lors de l'évaluation de programme sans toutefois les lier à un plan d'action. La Commission *suggère* au Collège Centennial de consigner les actions prévues au rapport d'évaluation dans un plan d'action assorti de responsabilités et d'un

calendrier de réalisation. La responsabilité de la réalisation des recommandations et des actions prévues au rapport d'évaluation est dévolue à la Direction des études. La politique précise aussi les règles de diffusion des résultats.

Mécanisme de révision de la politique

La politique décrit un mécanisme d'autoévaluation de son application dont le comité d'évaluation est responsable. Il explicite les critères utilisés, la périodicité des évaluations, soit au moins une fois tous les deux ans, l'instance responsable, les modalités de participation des individus et des instances à la démarche d'évaluation et les indications méthodologiques. Toutefois, la politique ne prévoit pas de mécanisme de révision et ne précise pas les modalités d'approbation des modifications à apporter à la politique. La Commission *suggère* au Collège de préciser le mécanisme de révision de sa politique de même que les modalités d'approbation des modifications qui pourraient lui être apportées.

Conclusion

La Commission estime que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège Centennial est *satisfaisante*. La politique comprend la plupart des composantes et des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Toutefois, la Commission suggère au Collège de s'assurer de la participation du milieu universitaire, notamment afin d'obtenir sa perception de la mise en œuvre du programme pour alimenter au besoin les données sur les critères évalués. Elle lui suggère aussi de collecter des données sur l'admission à l'université afin de compléter son système d'information. Elle lui suggère également de consigner les actions prévues au rapport d'évaluation dans un plan d'action assorti de responsabilités et d'un calendrier de réalisation. Enfin, elle suggère au Collège de préciser le mécanisme de révision de sa politique de même que les mécanismes d'approbation des modifications qui pourraient lui être apportées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Isabelle Drouin, agente de recherche